



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
17 octobre 2017
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-quatrième session

Genève, 11-22 septembre 2017

**Rapport du Conseil du commerce
et du développement sur
sa soixante-quatrième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 11 au 22 septembre 2017

Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour.....	3
A. Contribution de la CNUCED à l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés	3
B. Le développement économique en Afrique : Le tourisme au service d'une croissance transformatrice et inclusive.....	4
C. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED	5
D. Autres décisions du Conseil.....	6
II. Résumé du Président	9
A. Séance plénière d'ouverture et débat général	9
B. Débat de haut niveau	11
C. Débat ordinaire	17
D. Séance plénière de clôture	23
III. Questions de procédure et questions connexes.....	24
A. Ouverture de la session	24
B. Élection du Bureau	24
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.....	24
D. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes	25
E. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.....	26
F. Questions diverses	26
G. Ordre du jour provisoire de la soixante-cinquième session du Conseil	26
H. Adoption du rapport.....	27
 Annexes	
I. Ordre du jour de la soixante-quatrième session du Conseil du commerce et du développement ..	28
II. Ordre du jour provisoire de la soixante-sixième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.....	30
III. Participation	31

Introduction

La soixante-quatrième session du Conseil du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 11 au 22 septembre 2017. Au cours de sa session, le Conseil a tenu 15 séances plénières correspondant à ses 1149^e à 1163^e séances.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour

A. Contribution de la CNUCED à l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés

Conclusions concertées 531 (LXIV)

Le Conseil du commerce et du développement,

Ayant débattu à l'occasion de son examen annuel des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul).

1. *Invite* la CNUCED à mettre davantage encore l'accent sur les besoins qu'ont les pays les moins avancés en matière de commerce et de développement dans l'optique de la réalisation des objectifs du Programme d'action d'Istanbul, en accordant une attention particulière au renforcement des capacités productives et au doublement de la part de ces pays dans les exportations mondiales ;

2. *Prend note* de la sortie réussie de la Guinée équatoriale de la catégorie des pays les moins avancés en juin 2017, ainsi que des progrès accomplis par plusieurs pays les moins avancés qui ont atteint les seuils de reclassement ;

3. *S'inquiète* de la lenteur des progrès accomplis depuis l'adoption du Programme d'action d'Istanbul, il y a six ans, dans la réalisation de la majorité des objectifs y figurant, ce qui est une condition nécessaire pour réduire de manière sensible l'extrême pauvreté et mettre les pays les moins avancés sur la voie d'une croissance et d'un développement économiques soutenus ; il s'ensuit que des efforts notables doivent être faits pendant les trois années qui restent pour atteindre les objectifs du Programme d'action d'Istanbul ;

4. *Est conscient* du rôle crucial que le renforcement des capacités joue en vue d'atteindre les objectifs du Programme d'action d'Istanbul, de parvenir à une croissance durable et de réduire la pauvreté dans les pays les moins avancés, et invite toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts afin d'atteindre ces objectifs et les objectifs de développement durable correspondants ;

5. *Prie instamment* la Réunion d'experts sur les moyens de renforcer la mise en œuvre dans les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul consacrée aux capacités productives et au doublement de la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales, qui doit se tenir à Genève les 6 et 7 novembre 2017, de formuler des recommandations concrètes sur les mesures propres à renforcer les capacités productives et la transformation structurelle dans les pays les moins avancés, ce qui leur permettrait de doubler leur part des exportations mondiales d'ici à 2020 ;

6. *Est conscient* de la nécessité de renforcer la bonne gouvernance à tous les niveaux et d'améliorer le cadre juridique pour stimuler l'investissement ;

7. *Reconnait* la nécessité pour les pays les moins avancés d'approfondir l'intégration des marchés nationaux et régionaux en tant que facteur important d'une intégration complète dans les chaînes de valeur mondiales ;

8. *Encourage* les pays les moins avancés à continuer d'accorder la priorité à l'éducation afin de donner aux jeunes les moyens de contribuer au renforcement des capacités productives ;

9. *Encourage* toutes les parties prenantes à travailler ensemble pour atteindre l'objectif d'un accès universel à Internet dans les pays les moins avancés grâce au développement des infrastructures nécessaires, afin que ces pays puissent tirer parti des technologies de l'information au service de leur croissance économique ;

10. *Remercie* les membres du Comité d'aide au développement qui ont atteint, voire dépassé, l'objectif visant à allouer entre 0,15 % et 0,20% de leur revenu national à l'aide aux pays les moins avancés en 2015, et encourage les autres à faire de leur mieux pour remplir les objectifs convenus énoncés dans le Programme d'action d'Istanbul, d'où l'importance accordée à l'amélioration de la qualité de l'aide à ces pays ;

11. *Note* que les membres de l'Organisation mondiale du commerce ont accompli des progrès notables dans la réalisation de l'objectif visant à garantir à tous les produits de tous les pays les moins avancés un accès durable aux marchés en franchise et hors contingent et que de nouvelles avancées dans ce domaine seraient souhaitables ; nous nous félicitons que les membres de cette organisation s'efforcent de mettre en œuvre la décision sur les règles d'origine préférentielles et aient adopté la dérogation concernant les services pour les pays les moins avancés à la dixième Conférence ministérielle qui s'est tenue à Nairobi ;

12. *Demande* au secrétariat de la CNUCED de prendre des initiatives de coopération Sud-Sud destinées à partager l'expérience pratique acquise par les pays en développement dans l'industrialisation et dans le renforcement des capacités productives avec les pays les moins avancés, afin de les aider à tirer parti de l'expérience des autres pays en développement ;

13. *Invite* tous les pays en mesure de le faire à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés.

1163^e séance plénière
22 septembre 2017

B. Le développement économique en Afrique : Le tourisme au service d'une croissance transformatrice et inclusive

Conclusions concertées 532 (LXIV)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Salue* le *Rapport 2017 sur le développement économique : Le tourisme au service d'une croissance transformatrice et inclusive*, et note que le rapport de la CNUCED donne des informations précieuses sur la contribution du secteur à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable ;

2. *Réaffirme* l'engagement de la CNUCED d'aider l'Afrique à répondre à ses préoccupations et besoins particuliers, conformément au Maafikiano de Nairobi ;

3. *Prend note avec satisfaction* de la constatation du rapport selon laquelle le tourisme a un effet positif sur le développement économique de l'Afrique, et note également que ce secteur contribue à la réalisation de nombreux objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 1 sur la réduction de la pauvreté, l'objectif 5 sur l'égalité des sexes et l'objectif 8 sur le travail décent et la croissance économique ; le tourisme rend la croissance économique plus inclusive en étant une source de revenus pour les pauvres des zones rurales et en employant une proportion de femmes et de jeunes plus élevée que dans les autres secteurs ;

4. *Prend note* de la constatation du rapport selon laquelle il existe un lien entre tourisme et paix, et souligne la nécessité d'adopter des politiques susceptibles de renforcer les complémentarités entre le secteur touristique et les autres secteurs de l'économie ;

5. *Reconnaît* que le tourisme intrarégional peut jouer un rôle dans le renforcement des efforts et des processus d'intégration régionale et note qu'il progresse fortement et peut être un facteur plus influent de croissance du tourisme en Afrique ;

6. *Encourage* toutes les parties prenantes à améliorer la gestion des ressources environnementales afin de réduire les effets du tourisme sur l'environnement en Afrique ;

7. *Prie instamment* la CNUCED, en partenariat avec d'autres organisations compétentes comme l'Organisation mondiale du commerce, de continuer à aider les pays africains à concevoir des programmes intersectoriels et à renforcer les capacités de libérer le potentiel du secteur touristique et du commerce des services ;

8. *Encourage* les partenaires de développement à continuer de soutenir les pays africains qui s'efforcent de maintenir l'investissement public dans les secteurs productifs et infrastructurels, afin que ces pays soient en mesure d'atteindre les objectifs de développement de l'Afrique et les objectifs de développement durable d'ici à 2030 ;

9. *Reconnaît* que pour atteindre les objectifs ambitieux d'un doublement de la contribution du tourisme à la production en Afrique et de celle du tourisme intrarégional d'ici à 2023 qui ont été fixés au niveau du continent, les gouvernements et les organisations régionales sont encouragés à mettre en œuvre les politiques intersectorielles existantes et à en adopter de nouvelles ;

10. *Souligne* la nécessité de mettre en œuvre des mesures qui lèvent les principaux obstacles à la croissance du secteur touristique, notamment en promouvant le tourisme intrarégional et l'investissement infrastructurel*, y compris des dispositifs de formation, en fournissant des services d'aide aux petites entreprises et en améliorant l'accès de ces entreprises au crédit.

1163^e séance plénière
22 septembre 2017

C. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

Décision 533 (LXIV)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Souligne à nouveau* l'importance, réaffirmée dans le Maafikiano de Nairobi, du volet coopération technique de la CNUCED, pour la réalisation d'un développement qui profite à tous, dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable ;

2. *Prend note* du rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement ;

3. *Prend note avec satisfaction* des outils fournis par la CNUCED et des efforts du secrétariat, notamment de la base de données sur les demandes officielles d'assistance technique reçues des États membres, dont il constate cependant qu'il faut continuer de l'étoffer pour en faire un outil efficace, en concertation avec les États membres, en particulier en y intégrant des informations détaillées sur les propositions, ainsi que du document *UNCTAD Toolbox*, qui donne aux bénéficiaires et aux donateurs un aperçu complet des principaux produits de l'organisation ;

4. *Se félicite* que le secrétariat applique des méthodes de gestion axée sur les résultats dans le domaine de la coopération technique, conformément aux directives de l'ONU ;

* « Y compris : les réseaux ferrés à grande vitesse, les routes, les lignes maritimes, le transport maritime et aérien, ainsi que les TIC et l'économie numérique bien développés ». Union africaine, *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons*, 2015, par. 25.

5. *Invite* le secrétariat à poursuivre les efforts engagés pour renforcer la coopération interdivisions et interinstitutions afin d'accroître la cohérence et l'impact de l'assistance technique fournie ;

6. *Se félicite également* des efforts accomplis pour améliorer la qualité des activités de coopération technique menées par le secrétariat en coopération avec les bénéficiaires, les partenaires de développement et d'autres organisations internationales, et invite le secrétariat à améliorer la conception, la gestion et l'évaluation de ces activités pour en optimiser les effets sur le développement ;

7. *Invite* la CNUCED à jouer un rôle plus important dans l'action menée par le système des Nations Unies pour la réalisation des objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » ;

8. *Constate* que les pays en développement ont accru leurs contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, principalement pour financer des projets menés sur leur propre territoire ;

9. *Constate avec préoccupation* le faible niveau des fonds alloués par certaines sources traditionnelles à la coopération technique de la CNUCED, d'où un financement insuffisant et imprévisible face à une demande croissante ;

10. *Encourage* les pays développés et les partenaires de développement qui sont en mesure de le faire à fournir des contributions pluriannuelles en faveur des activités de coopération technique de la CNUCED, afin d'accroître la prévisibilité du financement aux fins de la planification et de l'exécution des programmes d'assistance technique, et de permettre au secrétariat de répondre aux besoins d'assistance technique ;

11. *Note* que les fonds non préaffectés alloués à la coopération technique devraient couvrir l'ensemble des produits de coopération technique offerts par la CNUCED ;

12. *Prend acte* des efforts déployés par le secrétariat pour combler le déficit de financement, notamment en accélérant les travaux sur le nouveau mécanisme de financement en concertation avec les États membres ;

13. *Encourage* le secrétariat à continuer de s'employer à nouer de nouveaux partenariats de financement, notamment grâce aux mécanismes de financement communs à l'appui du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, qui est dirigé par la CNUCED, et à d'autres moyens novateurs comme le financement mixte et les partenariats public-privé.

*1162^e séance plénière
20 septembre 2017*

D. Autres décisions du Conseil

Dialogue de haut niveau : Le monde est-il en voie d'intégration ou de désintégration ?

1. À la 1163^e séance plénière (séance de clôture) du Conseil, le 22 septembre 2017, le Président du Conseil a noté que le Bureau élargi avait examiné une proposition soumise par le Bélarus, mais n'avait pas pu tomber d'accord sur le texte. La proposition serait publiée sous la cote TD/B/64/MISC.2.

Contribution de la CNUCED à l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés

2. À la 1163^e séance plénière (séance de clôture) du Conseil, le représentant de la présidence du Comité de session I a présenté son rapport. Le Conseil a pris note du rapport du Comité de session I, publié sous la cote TD/B/SC.I/L.1, et a approuvé les conclusions concertées du Comité (voir la section A du chapitre I ci-dessus).

Le développement économique en Afrique : Le tourisme au service d'une croissance transformatrice et inclusive

3. À la 1163^e séance plénière (séance de clôture) du Conseil, le Président du Comité de session II a présenté son rapport. Le Conseil a pris note du rapport du Comité de session II, publié sous la cote TD/B/SC.II/L.1, et a approuvé les conclusions concertées du Comité (voir la section B du chapitre I ci-dessus).

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social

4. À sa 1163^e séance plénière (séance de clôture), le Conseil a pris note du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur sur sa deuxième session (TD/B/C.I/CPLP/9) et, conformément au paragraphe 16 des conclusions concertées figurant dans ce document, a encouragé les membres à poursuivre leurs consultations afin de lui soumettre un projet de texte sur cette question.

Activités de coopération technique

5. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil a examiné deux questions.

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

6. À sa 1162^e séance plénière, le 20 septembre 2017, le Conseil a adopté le projet de décision sur les activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement que le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme avait proposé à sa soixante-quinzième session (voir le paragraphe 10 ci-dessous).

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

7. À sa 1160^e séance plénière, le 19 septembre 2017, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/64/4) et des déclarations des délégations. Il a décidé, conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, que son rapport à l'Assemblée générale sur sa soixante-quatrième session rendrait compte des débats sur cette question.

Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la quatorzième session de la Conférence

8. À sa 1161^e séance plénière, le 19 septembre 2017, le Conseil a officiellement lancé la phase II de la mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi, à savoir le processus de revitalisation du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED.

9. À sa 1163^e séance plénière (séance de clôture), le 22 septembre 2017, le Conseil a officiellement décidé d'avancer sa session ordinaire prévue en septembre 2018, qui se tiendra du 4 au 13 juin 2018. La teneur, l'ordre du jour, les modalités et les résultats de la session seraient examinés dans le cadre de la phase II.

Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme

10. À sa 1162^e séance plénière, le 20 septembre 2017, le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail sur sa soixante-quinzième session, publié sous la cote TD/B/WP/288, et a fait siennes les conclusions concertées qui y figurent.

11. À sa 1163^e séance plénière (séance de clôture), le Conseil a décidé d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour provisoire de la soixante-seizième session du Groupe de travail : Mécanisme de financement des demandes de coopération technique en attente reçues par la CNUCED¹. En conséquence, le secrétariat serait chargé d'établir une note révisée sur le mécanisme de financement et de la faire distribuer aux États membres.

¹ Voir l'annexe II du document TD/B/WP/288.

Autres questions relatives au commerce et au développement

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil a examiné deux rapports.

Développement progressif du droit commercial international : Cinquantième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

13. À sa 1162^e séance plénière, le Conseil a pris note du cinquantième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur sa cinquantième session (A/72/17), tenue à Vienne du 3 au 21 juillet 2017.

Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international

14. À sa 1162^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport sur la cinquante et unième session du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.

Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2016-2017 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2018

15. À sa 1162^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport du Président de l'Organe consultatif pour 2016-2017.

16. Les représentants de certains groupes régionaux et de nombreuses délégations ont exprimé leur gratitude à la CNUCED pour les cours régionaux et les cours de brève durée dispensés sur les problèmes économiques internationaux, cours qui étaient jugés excellents et pertinents. Ce programme bénéficiait à des fonctionnaires de niveau intermédiaire venant de régions en développement et à des représentants en poste à Genève. Investir dans le capital humain était l'un des moyens de parvenir au développement économique et social.

17. Plusieurs représentants ont souligné la nécessité de développer et de renforcer le programme en dispensant des cours dans toutes les régions chaque année, plutôt que sur deux ans. Un groupe régional a mis l'accent sur la volonté de trouver des sources de financement plus stables pour le programme, soit à Genève soit par l'intermédiaire de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

18. Plusieurs délégations ont estimé qu'une plateforme permettrait de réunir les participants aux cours de toutes les régions et d'améliorer le programme en servant de cadre à l'échange d'informations, d'enseignements et de connaissances.

19. De nombreuses délégations ont remercié les pays qui ont et qui avaient accueilli les cours, à savoir la Colombie, Oman, Maurice, la Serbie et Singapour. Certains groupes régionaux ont noté que les cours de la CNUCED étaient très bien considérés dans leur région car ceux-ci permettaient aux pays en développement de mieux comprendre les tendances et de concevoir des politiques judicieuses fondées sur les priorités nationales pour faire face aux problèmes et en atténuer les conséquences.

20. Maintes délégations ont salué la structure des cours régionaux, qui portaient sur le traitement intégré du commerce et du développement, et ont évoqué leur caractère intersectoriel. Elles ont souligné que les cours dispensés inculquaient aux participants des connaissances qui les aidaient à analyser les politiques sous de multiples aspects et à prendre en compte le contexte international, régional et national. De nombreuses délégations ont demandé au secrétariat de continuer à dispenser les cours de brève durée et les cours régionaux en raison de leur qualité.

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture et débat général

Séance plénière d'ouverture

21. S'exprimant au nom de trois groupes régionaux à la séance plénière d'ouverture, un représentant a noté que la deuxième année de la mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi (TD/519/Add.2) avait commencé. La session du Conseil du commerce et du développement devrait être l'occasion d'illustrer comment le mandat énoncé dans ce document était exécuté. Les États membres ne s'étaient pas vu présenter un plan d'action clair, global et intégré sur la manière dont le secrétariat de la CNUCED comptait mettre en œuvre le Maafikiano de Nairobi, ce qui constituerait une première étape essentielle de l'établissement d'un rapport sur la suite donnée à ce document. Le Secrétaire général de la CNUCED devrait diriger ces efforts, en consultation avec les États membres, dans un esprit de responsabilité et de transparence accrues. Le représentant a fait observer que tous les groupes régionaux étaient disposés à collaborer étroitement avec le secrétariat, en dialoguant avec la direction de l'organisation, dans un souci d'efficacité.

22. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général de la CNUCED a exprimé sa solidarité avec tous ceux qui avaient été touchés par la succession récente de phénomènes météorologiques extrêmes survenus dans le monde entier. Ces problèmes environnementaux et leur lien avec le développement économique durable rendaient d'autant plus urgents les efforts collectifs déployés pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Rappelant les enjeux mondiaux du commerce international dans un contexte géopolitique où prédominaient exclusion et polarisation, l'environnement mondial que les incertitudes et la faiblesse de la demande rendaient moins favorable, et la fracture entre ceux qui avaient bénéficié de la mondialisation et les autres, il a souligné que les membres de la famille des Nations Unies devaient s'unir et soutenir ensemble le multilatéralisme, l'audace qui prévalait dans le Programme 2030 exigeant que l'on modifie de manière tout aussi audacieuse le système pour le développement.

23. La réorientation du système des Nations Unies pour le développement, destinée à mieux appuyer le Programme 2030, avait des incidences notables et directes sur la CNUCED. Accorder une plus grande attention au tryptique action humanitaire-développement-sécurité, c'était non seulement mettre davantage l'accent sur la prévention, mais aussi ne pas oublier le développement des capacités productives et des infrastructures, afin d'obtenir des retombées bénéfiques à long terme. Le système des Nations Unies dans son ensemble était appelé à être le chef de file de la réflexion, rôle qui était au cœur des compétences de la CNUCED, même s'il serait nécessaire de collaborer et de travailler plus étroitement avec les autres acteurs participant à des activités menées dans les domaines d'action de la CNUCED. Compte tenu du resserrement des contraintes budgétaires, la dépendance croissante à l'égard des ressources extrabudgétaires, qui finançaient tout particulièrement les activités en faveur du développement, tandis qu'on lui demandait d'être davantage présente sur le terrain et d'obtenir des résultats concrets grâce à ses programmes, mettait la CNUCED à rude épreuve. Cinq éléments essentiels du projet de réforme du système des Nations Unies étaient pertinents pour la CNUCED, à savoir : assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable, mettre davantage l'accent sur le financement du développement, créer une nouvelle génération d'équipes de pays se préoccupant des programmes et des politiques, et non des projets, poursuivre des réformes sur le terrain en même temps qu'au siège et examiner de manière plus approfondie la question du financement, tout en faisant observer que les ressources allouées aux services de coopération technique de la CNUCED ne permettaient pas de faire face à la demande.

24. Le Secrétaire général a fait observer que compte tenu d'un contexte extérieur difficile, la première année de mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi avait été marquée par une approche « conciliant souplesse et prudence ». Le secrétariat avait traité en priorité les éléments du mandat qui étaient les plus nouveaux et qui auraient le plus d'incidences, en particulier du fait des obstacles à surmonter pour atteindre les objectifs de développement

durable les plus immédiats. Les activités de la CNUCED avaient été tout particulièrement consacrées aux objectifs de développement durable 14 et 17, se traduisant par un renforcement du programme de travail dans les domaines suivants : économie numérique, coopération avec tous les pays du Sud sur les questions relatives à la mondialisation et au multilatéralisme, conclusion de partenariats judicieux avec le secteur privé, les pays les moins avancés, l'Afrique ainsi que la politique de concurrence et la protection des consommateurs.

25. À l'avenir, le secrétariat mettrait les trois piliers de la CNUCED au service des capacités productives dans les pays en développement. Les larges consultations que le Secrétaire général mènerait avec les États membres et l'exercice de réflexion que dirigerait le Président du Conseil du commerce et du développement contribueraient à la phase II de la mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi, à savoir la revitalisation du mécanisme intergouvernemental. À ce titre-là, le Secrétaire général a demandé aux États membres de soutenir la proposition visant à tenir la session annuelle du Conseil au deuxième trimestre, au lieu du troisième trimestre actuellement, afin que les délibérations soient plus fructueuses et aient plus de poids dans le cadre plus large du calendrier des réunions intergouvernementales. Les rapports des nouveaux groupes intergouvernementaux d'experts pourraient ainsi être examinés avant le forum politique de haut niveau du Conseil économique et social et l'Assemblée générale.

26. La négociation du Maafikiano de Nairobi ayant porté sur des thèmes subsidiaires qui revêtaient un caractère intersectoriel, au lieu de traiter de questions propres à chaque division, les progrès accomplis seraient évalués dans le cadre plus large d'une discussion approfondie menée au sein du secrétariat sur la collaboration entre divisions. Les États membres seraient tenus informés des résultats de cet exercice interne, qui devrait être achevé avant l'examen à mi-parcours prévu dans un an. D'ici là, la question plus vaste de la réforme du système des Nations Unies serait aussi réglée. Le Secrétaire général compte créer un groupe des « Amis de la CNUCED », composé de personnalités éminentes, qui serait une caisse de résonance des réflexions internes. L'examen à mi-parcours permettrait d'évaluer pleinement la revitalisation du rôle de la CNUCED souhaitée dans le Maafikiano de Nairobi, et jetterait les bases des négociations qui s'ouvriraient dans l'optique de la quinzième session de la Conférence.

Débat général

27. Le débat général s'est tenu le 14 septembre 2017. Les orateurs ci-après ont fait une déclaration : le Vice-Premier Ministre du Viet Nam ; le représentant de la République-Unie de Tanzanie, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine ; le représentant de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne et de ses États membres ; le représentant du Soudan, au nom du Groupe africain ; le représentant du Pakistan, au nom du Groupe Asie-Pacifique ; le représentant du Brésil, au nom du Groupe latino-américain et caraïbe ; le représentant du Japon, au nom du groupe JUSSCANNZ ; le représentant du Bangladesh, au nom des pays les moins avancés ; le représentant des Philippines, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ; le représentant des Bahamas, au nom des petits États insulaires en développement ; le représentant de l'Égypte, au nom du Groupe arabe ; le représentant de la République islamique d'Iran ; le représentant de la Thaïlande ; le représentant de l'Ouganda ; le représentant du Bénin ; le représentant de Djibouti ; le représentant des Philippines ; le représentant de l'Algérie ; le représentant de la Chine ; le représentant de la République de Corée ; le représentant de la Tunisie ; le représentant du Saint-Siège ; le représentant de l'Inde ; le représentant de l'Indonésie ; le représentant de la République de Moldova ; le représentant de l'Afrique du Sud ; le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; le représentant de l'État de Palestine ; le représentant de la Malaisie ; le représentant d'Oman ; le représentant du Nigéria ; le représentant des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

28. Après les observations liminaires du Secrétaire général de la CNUCED, le Vice-Premier Ministre du Viet Nam a ouvert le débat. Il a donné des précisions sur la sortie réussie de son pays de la catégorie des pays les moins avancés. Il a encouragé les pays en développement à favoriser l'intégration commerciale et régionale afin de promouvoir le

développement économique. De nombreuses délégations ont aussi estimé que l'intégration faisait partie intégrante du mandat de la CNUCED.

29. De nombreux groupes régionaux et délégations ont souligné leur préoccupation à l'égard de la persistance d'un climat mondial de protectionnisme. Les obstacles non tarifaires et les mesures non tarifaires affaiblissaient le système commercial mondial. Le représentant d'un groupe régional craignait que ces obstacles n'assombrissent les perspectives des pays en développement et n'amoindrissent leurs capacités de tirer parti du commerce international. Des représentants ont déploré le recul du commerce mondial et de l'investissement étranger direct.

30. Des représentants se sont inquiétés des conséquences corrosives des flux financiers illicites. Un groupe régional a fait part de sa crainte que ne se produisent des crises de la dette souveraine dans les pays en développement.

31. Certains groupes régionaux et délégations ont salué et vivement encouragé le commerce électronique et l'initiative eTrade for all pendant le débat. Une délégation a présenté les avantages que ces activités procuraient aux pays en développement et la manière dont celles-ci pouvaient contribuer à des échanges commerciaux plus ouverts.

32. Plusieurs groupes régionaux ont évoqué la nécessité de promouvoir et de revitaliser le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED. De nombreux groupes régionaux et délégations se sont déclarés satisfaits des contributions des groupes d'experts aux orientations dans différents domaines.

33. Des délégations ont souligné la pertinence de la gestion axée sur les résultats, tandis que plusieurs délégations ont réaffirmé combien il était important d'exécuter le mandat énoncé dans le Maafikiano de Nairobi. Des délégations ont estimé que l'assistance au peuple palestinien était une question particulièrement importante. De nombreux groupes régionaux ont reconnu en général que, compte tenu des ressources limitées de la CNUCED et de la spécificité de sa mission, il était essentiel de bien réfléchir au budget qui lui était alloué et d'élaborer une stratégie claire pour la suite.

34. De nombreuses délégations ont appelé l'attention sur l'assistance importante que la CNUCED apportait aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, saluant les investissements réalisés dans les travaux de recherche et d'analyse et appelant de ses vœux leur poursuite.

B. Débat de haut niveau

35. Le débat de haut niveau de la soixante-quatrième session du Conseil du commerce et du développement a eu lieu du 11 au 13 septembre 2017.

1. Dialogue de haut niveau : Le monde est-il en voie d'intégration ou de désintégration ? (Point 2 de l'ordre du jour)

36. Le débat a été animé par les intervenants ci-après : le Secrétaire général de la CNUCED, le Secrétaire général de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Secrétaire général adjoint de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Représentant permanent adjoint de l'Union européenne et le Directeur du Département de l'intégration et du développement de la Commission économique eurasiennne.

37. Le Secrétaire général de la CNUCED a mis en évidence la contribution du commerce et le rôle de plus en plus central des pays du Sud dans l'intégration mondiale. Il fallait remédier aux faiblesses de la mondialisation pour parvenir à un développement inclusif. Plusieurs modèles d'intégration régionale pouvaient être examinés, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est étant un exemple de réussite en la matière.

38. Le Secrétaire général de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est a indiqué que, au-delà de la libéralisation du commerce des biens et des services, des efforts étaient faits dans les États membres en faveur de la facilitation des échanges, de la connectivité et

du bon fonctionnement des marchés par le jeu des politiques suivies en matière de concurrence, de protection du consommateur et de propriété intellectuelle.

39. Le Secrétaire général adjoint de l'OCDE a insisté sur le rôle du commerce dans la lutte contre la pauvreté. Un système commercial multilatéral ouvert, inclusif et réglementé était le meilleur choix à faire pour stimuler le commerce, la croissance et l'emploi au niveau mondial.

40. Le Représentant permanent adjoint de l'Union européenne a mis l'accent sur l'importance du commerce et de l'investissement intrarégionaux ainsi que des jeunes dans le développement inclusif. L'Union européenne continuerait de s'employer à renforcer l'intégration régionale.

41. Le Directeur du Département de l'intégration et du développement de la Commission économique eurasienne a exposé les principes d'intégration régionale de la Commission, à savoir l'égalité entre ses membres, le refus de composantes politiques et la transparence. Il a plaidé en faveur du dialogue entre les communautés régionales pour parvenir à une croissance inclusive.

42. La plupart des participants sont convenus que l'intégration régionale restait importante pour favoriser un développement inclusif. Un représentant a demandé que la CNUCED continue d'analyser l'évolution de l'intégration régionale. Un autre représentant a indiqué que la CNUCED contribuait à éviter les confrontations dans le cadre des processus d'intégration. Plusieurs représentants ont insisté sur la nécessité d'une harmonisation des processus d'intégration régionale.

43. Des représentants ont évoqué les faiblesses du système commercial multilatéral, notamment les inégalités, l'exclusion sociale, les bas salaires, les conditions de travail dangereuses et la dégradation de l'environnement, et ont insisté sur la nécessité d'un système commercial multilatéral équitable et fondé sur la solidarité internationale. Un autre représentant a mis en évidence l'importance de l'industrialisation pour tirer parti des accords commerciaux régionaux. Un autre représentant a affirmé que l'intégration devrait s'accompagner d'une cohérence politique internationale entre les objectifs de commerce et de développement. Plusieurs représentants ont reconnu que la CNUCED offrait un cadre de dialogue sur les questions relatives au commerce, au développement et à l'intégration régionale.

44. La délégation du Bélarus a proposé, compte tenu de l'expérience acquise dans l'accueil de réunions sur l'intégration régionale en 2016 et 2017, la candidature de Minsk à l'organisation de la réunion prévue sous l'égide de la CNUCED en 2018 ou 2019. Le Secrétaire général de la CNUCED s'est félicité de cette proposition d'organiser une conférence sur l'intégration régionale, qui tombait à point nommé. Il a souligné que les mesures non tarifaires étaient aujourd'hui les principaux obstacles à l'intégration. Plusieurs intervenants et participants se sont déclarés favorables à ce que la CNUCED joue un plus grand rôle dans l'intégration mondiale.

2. L'interdépendance : La croissance inclusive – vers un programme mondial

(Point 3 de l'ordre du jour)

45. Le Ministre sud-africain du commerce et de l'industrie a ouvert cette réunion-débat du débat de haut niveau, en insistant sur les déséquilibres d'une économie mondiale caractérisée par une faible croissance, des inégalités de plus en plus marquées et une nette division entre les « gagnants » et les « perdants » de l'hypermondialisation. En dépit de meilleurs résultats dans quelques pays africains en 2017, le processus de croissance ne pourra être véritablement engagé qu'au prix de plus d'efforts, et pas uniquement au niveau national. L'intervenant a appelé à restructurer le multilatéralisme afin que tous les pays puissent œuvrer côte à côte et sur un pied d'égalité à l'optimisation des contributions au développement pour tous.

46. Au sujet du système financier mondial, la Directrice du Policy Research in Macroeconomics (PRIME) a pointé du doigt une idée fautive et très répandue qui sous-tendait des recommandations erronées. La rengaine selon laquelle « il n'y a pas d'argent » servait souvent à justifier l'adoption de mesures de rigueur, les gens ne

comprenant pas que l'épargne n'était pas nécessaire pour procéder à des investissements ou à des dépenses. Dans l'économie moderne, l'argent était créé par les banques commerciales par la voie de prêts, si bien que sa disponibilité dépendait du respect d'une promesse de remboursement par l'autorité publique. Le système monétaire, qui était un bien public, et la création monétaire avaient été privatisés et subordonnés aux intérêts d'une élite fortunée. L'intervenante a estimé que le système bancaire parallèle serait probablement à l'origine de la prochaine crise financière. Outre les questions qui ont fait suite à cet exposé, qui a été bien accueilli, un représentant s'est fait l'écho des préoccupations des intervenants face aux difficultés rencontrées par de nombreux pays en développement pour obtenir des devises fortes.

47. Le Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED a appelé l'attention sur les divers grands événements économiques dont on célébrerait l'anniversaire pendant l'année et sur les enseignements encore pertinents aujourd'hui qui en avaient été tirés. Il a affirmé que le projet de société, fondé sur une croissance inclusive, qui était né de la politique du New Deal dans les années 1930 (mesures de relance, dispositions réglementaires et mesures redistributives) était précisément ce qui permettrait de remédier aux déséquilibres et aux inégalités de l'économie mondiale au XXI^e siècle, pour autant que ce projet s'enrichisse d'une très forte dimension multilatérale, absente du premier New Deal.

3. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action pour les pays les moins avancés (Point 5 de l'ordre du jour)

48. Les intervenants étaient : le Vice-Président du Ghana, le Président de la Commission de l'Union africaine, le Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Président de la Export-Import Bank of China, le Chef économiste et Vice-Président de la Banque africaine de développement, le Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, un professeur d'économie politique et de développement de la London School of Economics and Political Science (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et le Secrétaire général de la CNUCED.

49. Les intervenants ont mis l'accent sur des politiques et des mesures différentes mais complémentaires destinées à accélérer les progrès en matière de développement des capacités productives. Le rôle de l'éducation, des compétences, de l'innovation, de l'économie de la connaissance ainsi que des technologies de l'information et de la communication a été considéré comme crucial. Des intervenants ont également souligné l'importance qu'il y avait à saisir l'opportunité représentée par le dividende démographique en investissant dans la jeunesse et en mettant fin à l'exode des cerveaux en Afrique. Certains ont fait observer que dans les pays les moins avancés, l'agriculture restait sous-développée et sous mécanisée et que des investissements dans le secteur étaient nécessaires pour accroître la productivité. En outre, plusieurs participants se sont déclarés préoccupés par la faible part du secteur manufacturier dans les pays les moins avancés, par rapport à l'agriculture et aux services, ajoutant que la transformation structurelle supposait le développement industriel, qui s'accompagnerait d'un accroissement de la rentabilité et d'une accélération de la productivité. Un intervenant a souligné la difficulté de parvenir à un équilibre entre les conséquences d'une transformation structurelle sur le plan de la répartition et la nécessité de préserver la stabilité politique, également indispensable au développement. Un autre intervenant a fait remarquer qu'il était nécessaire d'intégrer les pays les moins avancés dans les chaînes de valeur mondiales.

50. La poursuite de l'intégration intrarégionale, la facilitation du commerce et un développement plus large des infrastructures, l'exploitation des possibilités offertes par les ressources naturelles, auxquelles on apporte une valeur ajoutée, la création de conditions propices au secteur privé, la création de zones économiques, la réalisation d'investissements dans les énergies renouvelables et l'amélioration du climat des investissements sont autant d'éléments considérés comme essentiels à l'accélération du développement des capacités productives. Les intervenants ont également demandé aux

partenaires de développement de continuer à fournir un appui sur les plans financier et technique et en matière de renforcement des capacités, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés. Un intervenant a brièvement décrit l'assistance que pouvaient obtenir les pays les moins avancés auprès de la Export-Import Bank of China pour développer leurs capacités productives.

51. Les représentants de nombreux groupes régionaux ont reconnu le rôle essentiel du développement des capacités productives et ont remercié la CNUCED de soutenir les pays les moins avancés dans ce domaine. Certains groupes régionaux lui ont demandé de continuer à fournir aux pays les moins avancés un appui en matière d'analyse et sur le plan technique, afin de les aider à créer, préserver et développer leurs capacités productives. Un groupe régional a abordé les problèmes posés par le doublement de la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales. Un représentant a souhaité obtenir des précisions quant aux politiques nécessaires pour renforcer les capacités productives, en particulier s'agissant du type d'enseignement à encourager (enseignement primaire ou professionnel), du fonctionnement des zones économiques, du recours aux accords bilatéraux d'investissement pour attirer les investissements étrangers directs et du développement des marchés intérieurs des pays les moins avancés à forte population.

4. Le développement économique en Afrique : Le tourisme au service d'une croissance transformatrice et inclusive

(Point 6 de l'ordre du jour)

52. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a ouvert le débat par une déclaration liminaire, qui a été suivie des exposés des six intervenants. Ceux-ci ont été nombreux à mentionner l'insuffisance des infrastructures matérielles, la mauvaise qualité des moyens de transport, le coût élevé des liaisons aériennes, le manque d'accès aux ressources énergétiques, les restrictions d'accès au financement, surtout dans les marchés de niche tels que le tourisme d'aventure, et l'insécurité dans les zones reculées parmi les obstacles au développement du tourisme en Afrique. Certains ont estimé que ces obstacles étaient plus marqués dans les pays les moins avancés ; un autre intervenant a appelé l'attention sur les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Les intervenants ont proposé diverses politiques et mesures pour favoriser le développement du tourisme. Il a notamment été question de promouvoir les investissements dans le secteur de l'énergie, de renforcer les cadres juridiques et institutionnels applicables aux investissements privés au niveau national, de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies régionales dans le domaine du tourisme, de libéraliser l'espace aérien africain et d'encourager les partenariats au titre de l'objectif 17 du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Un autre intervenant a affirmé que les pays devaient établir des partenariats propres à créer des expériences touristiques authentiques, éthiques et durables. La plupart des intervenants sont convenus que le secteur du tourisme en Afrique devrait bénéficier d'une plus grande assistance technique et financière internationale.

53. Dans le cadre du partage d'expériences, un intervenant a présenté la stratégie appliquée par son pays pour mettre la diaspora au service de la reprise économique par le tourisme, y compris par une plus grande capacité de rayonnement dans la région. Un autre intervenant a présenté le point de vue des acteurs privés sur la durabilité dans le secteur du tourisme. Les mesures prises visaient notamment à réduire l'impact environnemental des activités mondiales des entreprises et à faire en sorte que les communautés locales tirent avantage du secteur, grâce à l'emploi et au renforcement des capacités. Plusieurs intervenants ont noté la vulnérabilité du secteur touristique face aux événements géopolitiques et ont jugé important de développer d'autres activités, telles que l'agriculture et l'élevage, qui assureraient des sources de revenus complémentaires. Ils ont aussi noté l'importance de la diversification économique et des liens intersectoriels.

54. Au cours du débat, plusieurs représentants ont fait l'éloge du *Rapport 2017 sur le développement économique en Afrique : Le tourisme au service d'une croissance transformatrice et inclusive*, publié par la CNUCED. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont mis en avant le rôle du tourisme dans la création d'emplois, y compris pour les femmes et les jeunes, la diversification économique, la promotion des

marchés touristiques de niche et l'intérêt qu'il y avait à encourager le tourisme intrarégional aux fins de la croissance économique. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de la paix et de la sécurité dans le développement du tourisme.

5. Évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement

(Point 7 de l'ordre du jour)

55. Le récent ralentissement du commerce a représenté une période difficile pour le commerce et le développement. Des intervenants représentant la CNUCED, le Centre du commerce international, l'Organisation mondiale du commerce, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ont souligné les difficultés rencontrées par les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, compte tenu du creusement des inégalités, de la montée du protectionnisme, des positions hostiles à la mondialisation et de l'éventualité d'un recul des chaînes de valeur mondiales. Plusieurs participants ont cependant rappelé que sur le long terme, les pays en développement avaient accru leur participation au système commercial, et que de nouvelles perspectives étaient ouvertes, notamment, par la croissance rapide du commerce des services et du commerce électronique et le dynamisme du commerce intrarégional Sud-Sud.

56. Afin que le commerce contribue à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les intervenants ont estimé qu'il importait de réaligner les politiques commerciales sur les objectifs de développement durable. La solution résidait dans l'amélioration du commerce plutôt que dans sa réduction. La politique commerciale devait être conçue de façon à mettre le commerce au service d'une croissance partagée et durable qui profite à toutes les couches de la société. Elle devait s'accompagner de mesures favorisant l'élargissement du développement socioéconomique et la durabilité environnementale. De nombreux participants ont souligné combien les politiques nationales pouvaient contribuer à répartir plus équitablement aussi bien les difficultés que les avantages découlant du commerce, ainsi qu'à renforcer les capacités productives, particulièrement celles des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.

57. Les intervenants et de nombreuses délégations ont jugé important d'accroître la contribution particulière du système commercial multilatéral aux objectifs de développement durable. La onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce était une bonne occasion de faire en sorte que le système commercial multilatéral continue de bénéficier au développement. Beaucoup de délégations ont affirmé qu'il fallait s'attaquer à certains thèmes centraux du cycle de Doha, comme le soutien interne dans le secteur agricole et l'accès aux marchés des services, notamment selon le mode 4. Les accords commerciaux régionaux étaient certes devenus un élément majeur du système commercial international et accordaient une place de plus en plus grande aux questions de développement, mais il fallait s'en servir pour bâtir le système commercial multilatéral.

58. De nombreux groupes régionaux et délégations ont salué les travaux de la CNUCED sur le commerce, les négociations commerciales et la diplomatie commerciale, qui permettaient de suivre l'évolution du système commercial international et de faciliter la participation des pays en développement aux négociations commerciales. Ils ont demandé à la CNUCED de maintenir et de renforcer l'assistance qu'elle apportait aux pays, en particulier aux pays les moins avancés, en vue de leur participation à la onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, de leur accession à cette organisation et des négociations menées sur la Zone de libre-échange continentale, ainsi que l'aide qu'elle leur fournissait dans les domaines suivants : élaboration et application des politiques commerciales ; services, développement et commerce (notamment grâce aux examens de la politique des services et aux réunions d'experts pluriannuelles), préférences commerciales pour les pays les moins avancés en matière de services ; mesures non tarifaires ; intégration régionale, chaînes de valeur mondiales et commerce électronique.

6. L'investissement au service du développement : L'investissement et l'économie numérique
(Point 8 de l'ordre du jour)

59. Le Secrétaire général de la CNUCED a ouvert la réunion, puis le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a présenté l'analyse figurant dans le *Rapport sur l'investissement dans le monde 2017 : L'investissement et l'économie numérique*. Quatre intervenants ont aussi fait des exposés : le Ministre des affaires étrangères de Maurice ; le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications ; l'Administrateur délégué de Quantum Global Investors ; et l'Économiste en chef d'Internet Society et associé d'Analysys Mason.

60. Au cours du débat, les intervenants ont relevé que la numérisation transformait rapidement la production internationale et les chaînes de valeur mondiales. Ils ont estimé que le déficit de connectivité à combler pour parvenir à une couverture à large bande universelle était relativement modeste et que les besoins d'investissement pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable ayant trait à la connectivité n'étaient pas hors d'atteinte. Les politiques d'investissement devaient aller de pair avec des politiques visant à promouvoir l'adoption des technologies numériques.

61. Bon nombre de délégations ont considéré que le rapport était un document de qualité sur la façon de réduire la fracture numérique et de répondre aux enjeux d'investissement du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le fossé en matière d'adoption des technologies numériques ne pouvait être comblé qu'au moyen de politiques appropriées, les partenariats public-privé jouant un rôle important pour stimuler l'investissement. Les stratégies de développement du numérique nécessitaient d'investir pour renforcer les infrastructures numériques, mettre en place un secteur du numérique et accélérer l'adoption du numérique dans tous les secteurs de l'économie. Plusieurs représentants ont estimé qu'il importait d'investir dans le développement du capital humain pour permettre aux populations d'utiliser activement les technologies numériques. Ils ont aussi jugé important de développer l'administration en ligne (y compris la réglementation en ligne) pour ouvrir la voie au développement du numérique et faciliter l'investissement, ainsi que de promouvoir le commerce électronique. En outre, ils ont salué les travaux de la CNUCED visant à mettre au point des cadres et des instruments utiles à cet égard tout en demandant que ces travaux se poursuivent.

62. Bon nombre de délégations ont souligné l'intérêt d'une démarche structurée et volontariste sur les questions d'investissement dans les stratégies de développement du numérique. Certaines délégations ont accueilli avec satisfaction le cadre directif de la CNUCED sur l'investissement dans l'économie numérique, qui apportait des éléments de base pour faire en sorte que le développement du numérique soit ancré dans des politiques d'investissement, dans le cadre de stratégies de développement du numérique.

63. Les représentants ont accueilli avec satisfaction l'analyse des tendances et des politiques figurant dans le *Rapport sur l'investissement dans le monde 2017*. Notant qu'il importait de passer à la phase 2 de la réforme des accords internationaux d'investissement, à propos de laquelle des orientations étaient données dans le rapport, certaines délégations ont souligné le rôle central de la CNUCED dans ce processus et l'ont invitée à poursuivre ses travaux sur les aspects multiples de l'investissement au service du développement.

7. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social

(Point 11 de l'ordre du jour)

64. Lors de la présentation du rapport, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a exposé schématiquement les contributions de l'organisation de la manière suivante : a) participation régulière aux travaux du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement ; b) établissement des rapports du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies consacrés au commerce international et au développement, et aux produits de base ; c) représentation au Forum sur le suivi du financement du développement, organisé à New York par le Conseil économique et social ; d) création de trois groupes intergouvernementaux d'experts, respectivement chargés du

financement du développement, du commerce électronique et de l'économie numérique, et du droit et de la politique de la protection du consommateur. La Secrétaire générale adjointe a invité le Conseil du commerce et du développement à faire des recommandations, au titre du chapitre VIII du rapport publié sous la cote TD/B/64/6, dans lequel étaient formulées différentes propositions pour examen.

65. Le représentant d'un groupe régional a souligné l'importance de la contribution aux conférences apportée par la CNUCED, organe des Nations Unies chargé des questions de commerce et de développement. Un représentant a proposé d'améliorer les rapports de la CNUCED en les faisant porter sur des événements précis plutôt que sur des thèmes généraux. Le secrétariat a accueilli favorablement cette observation et indiqué qu'une liste d'événements et de thèmes pourrait être établie.

66. Le représentant d'un autre groupe régional a salué les préparatifs de la onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, notamment dans les domaines des mesures non tarifaires, des services, du régionalisme et des subventions à la pêche. Il a souligné l'important rôle d'appui aux processus de suivi joué par le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement. Le secrétariat a indiqué que des activités de suivi concernant le financement du développement et le Programme d'action d'Addis-Abeba avaient été approuvées à la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et étaient actuellement mises en œuvre.

67. Un représentant a reconnu l'intérêt des informations données par la CNUCED, mais a estimé que celle-ci devait fournir plus de renseignements sur sa contribution à certaines manifestations. Par exemple, la CNUCED n'avait pas suffisamment rendu compte de son rôle dans la Conférence des Nations Unies sur les océans. Le secrétariat a accepté d'ajouter une description de la contribution de la CNUCED à l'avenir.

68. Le représentant d'un autre groupe régional a proposé d'examiner les réformes actuellement engagées dans le système des Nations Unies qui étaient susceptibles d'influer sur les activités de la CNUCED. Le Conseil du commerce et du développement pouvait alimenter la réflexion sur la manière dont la CNUCED pourrait participer à la stratégie « Unis dans l'action ». La Secrétaire générale adjointe a fait observer que la CNUCED était fermement engagée en faveur des réformes menées à l'échelle du système des Nations Unies et continuait de s'employer, dans le cadre de ses grands trois domaines d'action, à obtenir des résultats concrets en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

C. Débat ordinaire

69. Le débat ordinaire de la soixante-quatrième session du Conseil du commerce et du développement a eu lieu du 15 au 22 septembre 2017.

1. Les stratégies de développement dans un monde interdépendant

(Point 4 de l'ordre du jour)

70. Les débats au titre de ce point ont porté sur des questions touchant à la mondialisation, à l'inégalité et à la croissance inclusive, avec pour toile de fond le *Rapport sur le commerce et le développement, 2017 : Au-delà de l'austérité – vers une nouvelle donne mondiale*, publié par la CNUCED. Attendue en 2017, la reprise de l'activité économique mondiale ne s'était pas encore amorcée, principalement en raison d'une demande insuffisante. De plus, l'hypermondialisation creusait les inégalités et accentuait l'insécurité économique, faisant craindre pour l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

71. Les intervenants et de nombreux représentants ont insisté sur la nécessité d'une « nouvelle donne mondiale » fondée sur des mesures internationales, qui se traduiraient par une plus grande coopération multilatérale et sur des politiques nationales plus audacieuses. De nombreux représentants ont estimé que l'action multilatérale devrait viser à mettre fin aux politiques de rigueur, qui étaient courantes dans les pays développés et touchaient

également les pays en développement, ainsi qu'à recycler les excédents des comptes courants pour relancer la demande mondiale et l'investissement productif. Une délégation s'est déclarée préoccupée par la montée du populisme et de la xénophobie dans le monde, qui risquait de compromettre sérieusement les possibilités d'initiatives multilatérales.

72. S'intéressant aux mesures nationales, quelques participants ont mis en évidence de nouvelles perspectives de développement offertes par la numérisation, tandis que de nombreux représentants et un intervenant ont insisté sur les avantages des mesures redistributives, notamment du revenu minimum universel. Plusieurs représentants et un intervenant ont aussi mentionné les difficultés nouvelles et diverses qui accompagnaient les initiatives nationales, comme la perte de confiance dans l'État et le rétrécissement de la marge d'action des pays.

73. Plusieurs délégations ont félicité le secrétariat de la grande qualité de l'analyse et des recommandations figurant dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2017*. Une délégation a estimé que, dans l'élaboration de ce rapport, le secrétariat s'était écarté du thème « La croissance inclusive – vers un programme mondial », qui avait été arrêté pour la première session d'une réunion d'experts pluriannuelle en 2017. Plusieurs représentants et un intervenant ont rappelé que les dispositions du paragraphe 96 du Maafikiano de Nairobi, qui invitaient le secrétariat à réaliser des travaux d'analyse indépendants, prévalaient pour les besoins du Conseil, l'objectif étant de pouvoir débattre de nouveaux angles d'approche de questions essentielles au développement.

2. Contribution de la CNUCED à l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés

(Point 5 de l'ordre du jour)

74. Dans les observations liminaires qu'elle a faites devant le Comité de session I, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a constaté que les résultats de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (Programme d'action d'Istanbul) étaient contrastés et que la croissance annuelle enregistrée dans ces pays restait bien en-dessous de l'objectif fixé dans le Programme d'action. Le secrétariat de la CNUCED a donné un aperçu des activités entreprises dans chacun des grands domaines d'action pour contribuer à l'application du Programme d'action d'Istanbul. Étant donné que la CNUCED était de plus en plus sollicitée pour apporter une aide dans ces domaines, le secrétariat a demandé aux États membres de continuer d'apporter leur appui, notamment en reconstituant les ressources du Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés.

75. Les représentants de nombreux groupes régionaux se sont félicités des activités que la CNUCED avait entreprises en faveur des pays les moins avancés dans le cadre de l'application du Programme d'action d'Istanbul. Estimant que la CNUCED jouait un rôle particulier dans l'aide aux pays les moins avancés, plusieurs groupes régionaux et représentants l'ont priée de renforcer ses travaux dans ce domaine. Un représentant lui a demandé d'approfondir ses travaux sur les capacités productives et d'appliquer les résultats de ses recherches dans ce domaine en mettant au point des outils pratiques qui aident ces pays à s'industrialiser et à diversifier leurs exportations, notamment grâce à la coopération Sud-Sud.

76. Un groupe régional et un représentant ont regretté que la plupart des pays les moins avancés ne se soient guère rapprochés des objectifs de reclassement et de doublement de leur part dans les exportations mondiales, et ont souligné la nécessité pour les partenaires de développement d'honorer leurs engagements en matière d'aide au développement des pays les moins avancés. Le groupe régional comptait sur la prochaine Réunion d'experts sur les moyens de renforcer la mise en œuvre dans les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul pour avancer des recommandations concrètes. Il a aussi appelé la CNUCED à poursuivre son assistance technique aux pays les moins avancés et a prié les partenaires de développement de reconstituer régulièrement les ressources du Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés. Il a également demandé au secrétariat de tenir compte des principaux points des conclusions concertées sur les problèmes des pays les moins avancés dans ses futurs rapports intérimaires sur la question, sous la rubrique de la formation de consensus et de l'appui intergouvernemental. Un autre

représentant a souligné la nécessité pour la CNUCED de revoir les règles d'admission au reclassement des pays les moins avancés, afin de donner plus de poids au critère de la vulnérabilité, surtout dans le cas des petits États insulaires en développement.

77. Le secrétariat a pris note des préoccupations exprimées et a appelé à nouveau les États membres à abonder le Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les pays les moins avancés, qui n'avait reçu aucune contribution depuis 2014.

3. Le développement économique en Afrique : Le tourisme au service d'une croissance transformatrice et inclusive

(Point 6 de l'ordre du jour)

78. Le Président du Comité de session II a précisé que le but de la séance était de parvenir à des conclusions concertées sur la question à l'ordre du jour. Certaines délégations ont noté que les observations faites lors du débat de haut niveau sur le tourisme devraient aussi être consignées dans le résumé du Président.

79. Dans ses observations liminaires, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a souligné la capacité du tourisme de créer des emplois, d'élever les revenus et de produire des effets d'entraînement importants. Le secrétariat de la CNUCED a insisté sur le rôle du secteur dans la création d'emplois décents et de débouchés pour les femmes et les jeunes. Le tourisme pouvait contribuer à l'intégration de l'Afrique, même si la réduction des fuites économiques demeurerait un problème central. Les politiques devaient être renforcées dans les domaines suivants : libre circulation des personnes, libéralisation de l'espace aérien africain, convertibilité monétaire et planification en matière de tourisme régional.

80. Le représentant d'un groupe régional a souligné que les travaux de la CNUCED sur l'Afrique devaient être alignés sur le document final de la quatorzième session de la Conférence, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les trois axes du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le groupe régional a noté les problèmes soulevés par les fuites économiques dans le secteur du tourisme et au-delà, et indiqué que l'appui de la CNUCED était bienvenu dans ce domaine. Des observations supplémentaires seraient communiquées par écrit.

81. Des groupes régionaux ont remercié la CNUCED pour son *Rapport 2017 sur le développement économique en Afrique*, tandis qu'un groupe régional a noté avec satisfaction les recommandations aux niveaux mondial, régional et national figurant dans le rapport. Le groupe régional a aussi appelé l'attention sur les perspectives offertes par le tourisme en matière de développement durable et l'importance de l'investissement privé dans le tourisme. Le Sommet de l'Union africaine et de l'Union européenne qui devait avoir lieu en novembre 2017 devait avoir pour thème l'investissement dans la jeunesse, et il y serait débattu notamment du potentiel du tourisme pour la jeunesse.

82. Le secrétariat de la CNUCED étudierait des possibilités de collaboration en vue du prochain Sommet Union africaine-Union européenne ; le *Rapport 2017 sur le développement économique en Afrique* pouvait contribuer utilement au débat. Le secrétariat a aussi souligné l'importance de la durabilité, sur laquelle il avait été insisté pendant le débat de haut niveau sur le tourisme.

83. Le secrétariat de la CNUCED a souligné que les États membres africains devaient poursuivre leurs efforts pour optimiser la contribution du tourisme à la croissance et à l'intégration régionale, étant donné la capacité du secteur d'absorber des emplois qualifiés ou non qualifiés.

4. Établir des liens pour le développement dans le secteur extractif : Les leçons du terrain

(Point 9 de l'ordre du jour)

84. Ouvrant la séance, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a souligné l'importance d'une gestion durable des produits de base dans le contexte de la transformation structurelle des pays en développement tributaires de ces produits.

85. Le secrétariat de la CNUCED a fait le point des résultats et des difficultés de son projet au Tchad et au Congo sur l'établissement de liens pour le développement entre le secteur extractif et le reste de l'économie. Le projet avait notamment permis de mieux

comprendre les liens utiles au développement et d'améliorer la formulation des plans stratégiques favorisant la participation locale à la chaîne de valeur des ressources minérales ; les difficultés rencontrées résidaient dans le déficit de compétences et le manque d'accès au financement (TD/B/64/3). Le secrétariat a aussi évoqué la demande et le financement nécessaires au développement des activités de projet dans la région.

86. La table ronde était composée de représentants des Missions permanentes du Congo, du Soudan et du Tchad, et un exposé vidéo a été présenté par le Directeur du programme Evidence and Lessons from Latin America Practical Action Consulting Latin America.

87. Les intervenants ont souligné l'intérêt du projet pour le continent africain, en revenant sur les succès et les difficultés indiqués dans le document de travail. Une formation technique était nécessaire pour améliorer les compétences afin de tirer parti des débouchés qui existaient dans le secteur extractif. Un intervenant s'est félicité du partenariat avec la CNUCED visant à promouvoir les échanges de connaissances entre homologues en Amérique latine et en Afrique.

88. Des représentants de l'entreprise pétrolière nationale tchadienne et de ministères congolais ont souligné que le projet avait eu un effet dans leur pays, en permettant une meilleure compréhension des liens utiles au développement, en améliorant le partage de l'information entre les parties prenantes et en influant sur la modification des lois de leurs pays sur l'extraction minière et les hydrocarbures.

89. Quelques représentants ont estimé important de susciter des liens utiles au développement durable entre le secteur extractif et le reste de l'économie, et ont salué le programme de renforcement des capacités sur les produits de base de la CNUCED. Certains représentants se sont engagés à soutenir la CNUCED dans les activités de la phase de suivi du projet en partageant leur expérience du renforcement des liens au service du développement. Un autre représentant a encouragé la CNUCED à tirer parti de toutes les meilleures pratiques par une coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire dans le cadre de ses activités de coopération technique.

90. Certains représentants ont souligné l'importance des transferts de technologie pour soutenir les retombées du secteur extractif sur le développement et exhorté la CNUCED à accorder l'importance voulue aux transferts de technologie dans les activités de suivi.

91. Le secrétariat a invité les donateurs à continuer de soutenir le programme de coopération technique de la CNUCED sur les produits de base.

5. Activités de la CNUCED en faveur des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral

(Point 10 de l'ordre du jour)

92. Le secrétariat de la CNUCED a présenté ses travaux sur les petits États insulaires en développement, qui visaient essentiellement à contribuer au renforcement de la résilience, question d'une actualité d'autant plus brûlante que les Caraïbes venaient d'être ravagées, quelques jours plus tôt, par l'un des pires ouragans de leur histoire. Les exposés ont fait ressortir que la CNUCED s'employait résolument à répondre à la demande que lui avait faite l'Assemblée générale de trouver des moyens plus efficaces de réduire les vulnérabilités des petits États insulaires en développement et de consacrer des travaux de recherche aux handicaps et vulnérabilités économiques, notamment les problèmes découlant du poids modeste de leur économie, de l'éloignement géographique et des coûts de transport élevés, et aux incidences négatives de ces facteurs sur la compétitivité, ainsi qu'aux phénomènes climatiques extrêmes, à l'élévation du niveau de la mer et aux autres chocs liés au climat.

93. Ont notamment été examinés les travaux d'analyse visant à évaluer et à faire mieux connaître les vulnérabilités des petits États insulaires en développement et l'assistance technique apportée à plusieurs d'entre eux pour les aider à renforcer leurs capacités productives (grâce à l'investissement, aux technologies et au commerce), à diversifier leur économie et à s'adapter aux changements climatiques. L'assistance de la CNUCED en matière de mesures internationales d'appui spécial a également été soulignée.

94. Estimant que les activités menées étaient utiles, plusieurs délégations ont encouragé la CNUCED à les poursuivre et à les intensifier, c'est-à-dire à reconnaître le statut des petits États insulaires en développement et à accepter un traitement correspondant pour que l'ONU puisse aider efficacement ces pays. En général, les délégations ont convenu que le renforcement de la résilience était un objectif de développement primordial, comme le reconnaissait la CNUCED, qu'ils ont instamment priée de poursuivre ses activités en faveur de ces États, conformément aux Orientations de Samoa, pour réduire leur exposition aux chocs externes échappant à leur contrôle, en particulier grâce à la diversification économique.

95. Un représentant a demandé que les critères d'identification des petits États insulaires en développement soient révisés, notamment pour que l'importance de la vulnérabilité soit mieux reconnue, bien que celle-ci ne fasse pas partie intégrante de la définition de ces États proposée par la CNUCED (TD/B/64/9). Un dialogue devait être mené à ce sujet entre ces États et le secrétariat, et il fallait parvenir à un consensus sur la nécessité d'un cadre intégré d'assistance technique en matière de renforcement de la résilience. Le secrétariat tiendrait de nouvelles consultations sur la méthode d'identification des petits États insulaires en développement et sur les moyens de promouvoir l'adoption de mesures d'appui spécial.

6 Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

96. Les représentants de sept groupes régionaux et de 17 États membres ont salué le rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/64/4) et ses conclusions, qu'ils ont jugé exhaustif, incisif et convaincant.

97. Évoquant les résolutions de l'Assemblée générale qui avaient conduit à la création du Groupe de l'Assistance au peuple palestinien en 1985, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a dit que le rapport analysait les conséquences de cinquante ans d'occupation. En raison des contraintes budgétaires actuelles, la CNUCED n'était pas en mesure de s'acquitter des tâches qui lui étaient confiées au titre du paragraphe 55 dd) du Maafikiano de Nairobi, à savoir renforcer le programme d'assistance au peuple palestinien au moyen de ressources adéquates. La Secrétaire générale adjointe a demandé instamment aux États membres de coopérer à la collecte de ressources destinées à la mise en œuvre des résolutions 69/20, 70/12 et 71/20 de l'Assemblée générale, dans lesquelles celle-ci avait demandé à la CNUCED d'évaluer les coûts de l'occupation pour le peuple palestinien, de recueillir des informations à ce sujet et d'en rendre compte.

98. La Ministre de l'économie nationale de l'État de Palestine a accueilli favorablement le rapport, qui retraçait cinquante années d'occupation, de régression du développement, de chômage et de pauvreté. Le développement durable serait impossible tant que durerait l'occupation. Elle a exhorté les États membres à approuver les conclusions concertées au titre de ce point de l'ordre du jour et a insisté sur la nécessité de donner suite aux activités prévues dans le paragraphe 55 dd) mentionné précédemment et d'appliquer les résolutions de l'Assemblée générale.

99. Le secrétariat a dit que cinquante années d'occupation et de restrictions israéliennes avaient mené à la désagriculturisation et à la désindustrialisation de l'économie palestinienne, à un degré élevé de pauvreté et à un chômage massif. La forte baisse du soutien des donateurs risquait d'avoir de graves conséquences socioéconomiques. La communauté internationale devait assumer ses responsabilités envers le peuple palestinien. Il fallait analyser les coûts cumulés exorbitants de l'occupation, collecter des informations à ce sujet et en rendre compte régulièrement. Par conséquent, le programme d'assistance au peuple palestinien devait être renforcé au moyen de ressources adéquates. Il était nécessaire d'adopter des conclusions concertées au titre du point de l'ordre du jour pour que les États membres fassent connaître leurs priorités au secrétariat.

100. De nombreuses délégations ont exprimé leur profonde préoccupation face à l'aggravation des conditions socioéconomiques dans le territoire palestinien occupé, au taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes, à la destruction des actifs productifs, aux restrictions au commerce et à la libre circulation, à la perte de terres et de ressources

naturelles, et à la poursuite de la colonisation israélienne, en violation de la résolution 2334 du Conseil de sécurité.

101. De nombreuses délégations se sont inquiétées du fait que le programme d'assistance de la CNUCED au peuple palestinien n'avait pas été renforcé au moyen des ressources nécessaires à cet effet, comme il était demandé dans le Maafikiano de Nairobi. Elles ont souligné que la CNUCED et les États membres devaient obtenir davantage de moyens au titre du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires à cette fin et pour mettre en œuvre les résolutions de l'Assemblée générale mentionnées plus haut ; ils devaient en outre mettre en place un cadre global et durable qui permette de mesurer les coûts économiques de l'occupation pour le peuple palestinien et d'en rendre compte.

102. De nombreuses délégations ont demandé à la CNUCED et à la communauté internationale d'augmenter le financement des projets de coopération technique et de l'aide au développement en faveur du peuple palestinien.

7. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la quatorzième session de la Conférence
(Point 13 de l'ordre du jour)

103. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a donné un aperçu du programme de travail de la CNUCED et de la mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi, document final de la quatorzième session de la Conférence. Elle a souligné que des progrès notables avaient été accomplis dans ce domaine, dans lequel il fallait concilier souplesse et prudence.

104. La Secrétaire générale adjointe a fait observer que la mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi devrait être évaluée à l'occasion de l'examen à mi-parcours prévu en 2018, dans l'optique plus large des réformes systémiques en cours susceptibles d'influer sur les mandats et les ressources de la CNUCED. Le processus de réforme du système des Nations Unies engagé par le Secrétaire général de l'ONU aurait des incidences importantes sur la CNUCED. La mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi serait également conditionnée par l'évolution du budget et par les délibérations de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies.

105. Les représentants de certains groupes régionaux et certaines délégations se sont félicités des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi, notamment des préparatifs en cours des premières sessions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique et du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement. Plusieurs délégations ont estimé que le secrétariat devait leur présenter un plan d'action global sur les modalités selon lesquelles il comptait mettre en œuvre ce document dans son ensemble et sur les enseignements tirés de l'expérience dans ce domaine, et les tenir régulièrement informées des progrès accomplis, notamment au titre d'un point qui pourrait être inscrit à titre permanent à l'ordre du jour du Conseil du commerce et du développement.

106. Des délégations ont souligné qu'il importait de revitaliser le mécanisme intergouvernemental afin de veiller à la mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi et ont demandé à la CNUCED et aux États membres d'influer sur le processus de réforme du système des Nations Unies et sur les discussions budgétaires compte tenu de la spécificité des mandats de la CNUCED et de l'absolue nécessité de pleinement les mettre en œuvre.

107. Se tournant vers l'avenir, la Secrétaire générale adjointe a jugé que la proposition visant à modifier la structure et les dates de la session annuelle du Conseil du commerce et du développement en 2018 pourrait constituer une première étape dans la préparation de l'examen à mi-parcours. Un plan d'action global sur le Maafikiano de Nairobi serait présenté le moment voulu afin d'aider les États membres à se préparer à l'examen à mi-parcours.

108. En conclusion, le Conseil du commerce et du développement a décidé de commencer officiellement les travaux sur la phase II, à savoir la revitalisation du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED.

D. Séance plénière de clôture

109. Ouvrant la séance plénière de clôture, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a rappelé que la session, qui avait duré deux semaines et avait été l'occasion de débats animés, avait réuni un certain nombre de représentants de haut niveau de gouvernements et d'organisations. Il serait souhaitable d'en augmenter encore le nombre, pour faire de la session une véritable réunion de haut niveau de tous les partenaires de la CNUCED.

110. La session avait permis d'examiner toute la gamme des travaux de fond de la CNUCED, de passer en revue les activités menées au cours de l'année écoulée et de réfléchir aux travaux à venir. À cet égard, le secrétariat avait expliqué son approche de la phase II de la mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi et des préparatifs du prochain examen à mi-parcours, et présenté l'action déjà menée comme suite à la demande faite dans le Maafikiano pour que tous les aspects du mandat de la CNUCED soient renforcés et améliorés.

111. Évoquant la gestion, qui était un outil au service de la qualité des résultats, le secrétariat de la CNUCED a souligné sa volonté de continuer de tenir régulièrement des réunions d'information informelles pour répondre aux questions des délégations dans ce domaine. La transparence, l'évaluation et le principe de responsabilité étaient au fondement de toute relation productive et honnête. Les questions de gestion devraient être examinées de près dans un cadre plus approprié que les débats de fond. L'une des premières questions à aborder à la prochaine séance d'information serait le suivi de l'examen quadriennal complet et la réforme de l'ONU. Le secrétariat veillerait à ce que le Conseil soit informé des consultations sur l'examen quadriennal complet et à ce qu'il y participe, notamment pendant leur phase clef, au troisième trimestre de 2017.

112. La phase II étant en cours, la Secrétaire générale adjointe a encouragé les délégations à faire part de toutes leurs idées et de toutes les approches possibles en vue de revitaliser la CNUCED, et leur a proposé de les aider par tous les moyens possibles à s'acquitter de leurs responsabilités. Elle a fait observer que la responsabilité de parvenir à des résultats incombait au Conseil du commerce et du développement dans son ensemble. La poursuite d'un dialogue et d'une collaboration constructives permettraient de conserver, pendant la mise en œuvre de la phase II, la bonne volonté qui avait abouti au succès de la quatorzième session de la Conférence.

113. Ont ensuite été abordés les débats et les rapports des Comités de session I et II. Évoquant l'aboutissement des négociations du Comité de session II concernant les conclusions concertées au titre du point 6, le représentant d'un groupe régional a trouvé regrettable et inquiétante la suppression d'un paragraphe sur les fuites financières en Afrique, qui constituaient un problème réel et un thème majeur du rapport.

114. Le Président du Conseil du commerce et du développement a donné des informations sur une question examinée à la réunion du Bureau élargi du 22 septembre 2017. Les délégations ont posé des questions sur les procédures relatives à la soumission des propositions de trois délégations pendant la session et à la distribution de ces documents. Ayant consulté le secrétariat et le Conseiller juridique principal de la CNUCED, le Président a expliqué qu'il n'était pas nécessaire de parvenir à un consensus avant de publier officiellement ces propositions, compte tenu du principe général selon lequel les États membres avaient le droit de distribuer leurs propositions à l'ensemble des membres. C'est pourquoi le Comité avait décidé de publier sur le site Web les trois propositions en leur attribuant des cotes, conformément à l'usage. Les propositions seraient reproduites telles qu'elles avaient été reçues par le secrétariat.

115. Une délégation a estimé que les propositions ne devraient pas être publiées en tant que documents portant la cote MISC, tout en prenant note des éclaircissements sur les procédures suivies et en reconnaissant qu'aucun consensus n'était nécessaire pour procéder à leur publication.

116. Certaines délégations ont dit que le temps disponible n'avait pas été suffisant pour bien examiner les propositions pendant la session et ont suggéré au secrétariat d'envisager des solutions structurelles propres à faciliter l'examen de toute proposition à l'avenir.

117. Une délégation a salué le dévouement dont le Conseiller juridique principal avait fait preuve année après année et l'appui précieux qu'il avait apporté à cette session, la dernière à laquelle il participerait. Ses remerciements ont été repris par le Président et d'autres délégations.

118. Le Président du Conseil d'administration a dit que la négociation des conclusions concertées s'était déroulée dans une atmosphère constructive, qui était de bon augure pour la phase II.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Ouverture de la session

119. La soixante-quatrième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 11 septembre 2017 par M. Christopher Onyanga Aparr (Ouganda), Président du Conseil à sa soixante-troisième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 a) de l'ordre du jour

120. À sa 1149^e séance plénière (séance d'ouverture), le 11 septembre 2017, le Conseil a élu M. Tudor Ulianoschi (République de Moldova) Président du Conseil à sa soixante-quatrième session.

121. À la même séance, le Conseil a complété la composition du Bureau de sa soixante-quatrième session en élisant ses vice-présidents. Les candidatures en attente seraient examinées ultérieurement. Le Bureau se composait donc des membres suivants :

Président : M. Tudor Ulianoschi (République de Moldova)

Vice-Présidents : M. Bentley DeVere Gibbs (Barbade)
 M. Diego Aulestia Valencia (Équateur)
 M. Sek Wannamethee (Thaïlande)
 M. Negash Kebret Botora (Éthiopie)
 M. Moshe Kao (Lesotho)
 M. Uwe Petry (Allemagne)
 M. Ryosuke Kuwana (Japon)
 M^{me} Julie Emond (Canada)
 M. Daniel Carl (États-Unis d'Amérique)
 M. Taavo Lumiste (Estonie)

Rapporteur : M. Raphael Hermoso (Philippines)

122. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs des groupes régionaux et des autres groupes reconnus par la CNUCED seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

(Point 1 b) de l'ordre du jour

123. À sa 1149^e séance plénière (séance d'ouverture), le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B/64/1 (voir l'annexe I).

124. Le Conseil a décidé que la session comporterait un débat de haut niveau (11-13 septembre 2017), un débat général (14 septembre 2017), pendant lequel les groupes régionaux et les représentants des États membres, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales seraient invités à prononcer officiellement des déclarations générales, et enfin le débat ordinaire.

125. Le représentant ci-après a été élu au Bureau du Comité de session I, chargé d'examiner le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Contribution de la CNUCED à l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés » :

Président : M. Mostafa Abid Khan (Bangladesh)

126. Le représentant ci-après a été élu au Bureau du Comité de session II, chargé d'examiner le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Le développement économique en Afrique : Le tourisme au service d'une croissance transformatrice et inclusive » :

Président : M. Taavo Lumiste (Estonie)

D. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

(Point 15 de l'ordre du jour)

Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2016-2017 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2018

127. À sa 1163^e séance plénière (séance de clôture), le Conseil a élu les membres de l'Organe consultatif pour 2018 : M. Eduardo Sperisen-Yurt (Guatemala) ; M. Alfredo Suescum (Panama) ; M. Diego Aulestia Valencia (Équateur) ; M. Kamal Gubara Mohamed Salih (Soudan) ; M. Moshe Kao (Lesotho) ; M. Christopher Onyanga Aparr (Ouganda) ; M^{me} Margret Kaemba (Zambie) ; M. Javad Amin-Mansour (République islamique d'Iran) ; M. Sek Wannamethee (Thaïlande) ; M. Abdulla Nasser Al Rahbi (Oman) ; M. Tahir Andrabi (Pakistan) ; M. Vaqif Sadiqov (Azerbaïdjan) ; M. Michal Kaplan (Tchéquie) ; M^{me} Julie Emond (Canada).

128. Le Conseil a convenu d'accepter, à titre exceptionnel, la désignation de trois candidats supplémentaires en provenance de pays du Groupe D, d'Afrique et d'Asie, le Groupe B ayant décidé de céder trois postes vacants aux membres intéressés de ces groupes.

129. Le Conseil a décidé que l'Organe consultatif serait présidé en 2018 par le Président du Conseil.

Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

130. Le Conseil n'était saisi d'aucune nouvelle demande. Une liste des 115 organismes intergouvernementaux autorisés à participer aux travaux de la CNUCED figure dans le document TD/B/IGO/LIST/11.

Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

131. Le Conseil a approuvé trois nouvelles demandes d'inscription sur la liste des organisations dotées du statut d'observateur auprès de la CNUCED au titre de la catégorie générale, présentées respectivement par l'International Institute for Regulation and Competition de l'organisation Consumer Unity and Trust Society (TD/B/64/R.1), Tax Justice Network – Africa (TD/B/64/R.2) et Southern and Eastern African Trade Information and Negotiations Institute – Uganda (TD/B/64/R.3)².

Examen du calendrier des réunions

132. À sa 1163^e séance plénière (séance de clôture), le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour 2018, dans lequel les dates de la session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement avaient été modifiées (29-31 octobre 2018). Le calendrier officiel sera publié sous la cote TD/B/INF.238.

² La liste actualisée des membres sera publiée sous la cote TD/B/NGO/LIST/22.

Composition du Groupe de travail en 2018

133. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a également approuvé la composition du Groupe de travail en 2018 : Algérie, Autriche, Bélarus, Brésil, Chine, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Indonésie, Japon, Kazakhstan, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama et Pays-Bas.

Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

134. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a examiné la liste des États membres de la CNUCED (TD/B/INF.235). Aucune mesure n'était nécessaire.

Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

135. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a également été informé que les décisions prises à sa soixante-quatrième session n'avaient pas d'incidences financières supplémentaires.

E. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

136. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs des représentants participant à la soixante-quatrième session, publié sous la cote TD/B/64/L.2.

F. Questions diverses

(Point 17 de l'ordre du jour)

137. À la 1163^e séance plénière (séance de clôture) du Conseil, le Président a présenté quatre questions à examiner.

138. Le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième réunion directive, figurant dans un document officieux en date du 21 septembre 2018 (annexe II).

139. Le Comité a été informé que le Bureau élargi avait examiné, à sa réunion du 5 septembre 2017, l'ordre du jour provisoire de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et a décidé d'ajouter deux questions subsidiaires au titre du point 4, intitulé « Des décisions aux actions : L'investissement et le développement des entreprises comme catalyseurs de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Ces questions subsidiaires figureraient à l'ordre du jour provisoire de la Commission (TD/B/C.II/34) et seraient intitulées « Investissement » et « Entreprise et technologie de l'information et de la communication ».

140. Le Président du Conseil a noté que le Bureau élargi avait examiné une proposition présentée par le Groupe des 77 et de la Chine, mais n'était pas parvenu à s'accorder sur ce texte. La proposition serait publiée sous la cote TD/B/64/MISC.3.

141. Le Président du Conseil a noté que le Bureau élargi avait examiné une proposition présentée par l'Union européenne, mais n'était pas parvenu à s'accorder sur le texte. La proposition serait publiée sous la cote TD/B/64/MISC.1.

G. Ordre du jour provisoire de la soixante-cinquième session du Conseil

(Point 1 d) de l'ordre du jour)

142. Compte tenu du lancement de la phase II et des travaux à mener dans ce cadre, le Conseil du commerce et du développement a reporté l'examen de cette question à sa soixante-sixième session.

H. Adoption du rapport

(Point 18 de l'ordre du jour)

143. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a adopté son rapport, composé du texte des documents TD/B/64/L.1 et Add.1 à Add.11, TD/B/64/L.2, TD/B/64/SC.I/L.1 et TD/B/64/SC.II/L.1, ainsi que du texte officieux des conclusions concertées et de la décision prise au titre du point 12 a) de l'ordre du jour concernant la coopération technique. Le rapport comporterait en outre une section sur les questions de procédure et les questions connexes. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport du Conseil à l'Assemblée générale, compte tenu des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe I

Ordre du jour de la soixante-quatrième session du Conseil du commerce et du développement

1. Questions de procédure :
 - a) Élection du Bureau ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session ;
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs ;
 - d) Ordre du jour provisoire de la soixante-cinquième session du Conseil.
2. Dialogue de haut niveau : Le monde est-il en voie d'intégration ou de désintégration ?
3. L'interdépendance : La croissance inclusive – vers un programme mondial.
4. Les stratégies de développement dans un monde interdépendant.
5. Contribution de la CNUCED à l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés.
 - Renforcement des capacités productives dans les pays les moins avancés et les pays les moins avancés reclassés : les enseignements.
6. Le développement économique en Afrique : Le tourisme au service d'une croissance transformatrice et inclusive.
7. Évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement.
8. L'investissement au service du développement : L'investissement et l'économie numérique.
9. Établir des liens pour le développement dans le secteur extractif : Les leçons du terrain.
10. Activités de la CNUCED en faveur des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral.
11. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social.
12. Activités de coopération technique :
 - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED ;
 - b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
13. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la quatorzième session de la Conférence.
14. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme.
15. Autres questions relatives au commerce et au développement :
 - a) Développement progressif du droit commercial international : cinquantième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international ;
 - b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.

-
16. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2016-2017 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2018 ;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - d) Examen du calendrier des réunions ;
 - e) Composition du Groupe de travail en 2018 ;
 - f) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale ;
 - g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
 17. Questions diverses.
 18. Adoption du rapport.

Annexe II

Ordre du jour provisoire de la soixante-sixième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. *Rapport 2017 sur les pays les moins avancés : L'accès à l'énergie comme vecteur de transformation.*
3. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante-seizième session.
4. Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement.
5. Rapport de la Commission du commerce et du développement.
6. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
7. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
8. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la quatorzième session de la Conférence.
9. Questions diverses.
10. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-sixième réunion directive.

Annexe III

Participation*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la session :

Afghanistan	Kazakhstan
Afrique du Sud	Kenya
Algérie	Kirghizistan
Allemagne	Koweït
Arabie saoudite	Lesotho
Argentine	Madagascar
Australie	Malaisie
Autriche	Maroc
Azerbaïdjan	Maurice
Bahamas	Mauritanie
Bangladesh	Mexique
Barbade	Mongolie
Bélarus	Monténégro
Bénin	Mozambique
Bhoutan	Myanmar
Bolivie (État plurinational de)	Namibie
Bosnie-Herzégovine	Népal
Brésil	Nigéria
Brunéi Darussalam	Oman
Burundi	Ouganda
Canada	Pakistan
Chili	Panama
Chine	Pays-Bas
Chypre	Pérou
Colombie	Philippines
Djibouti	Pologne
Égypte	République de Corée
El Salvador	République de Moldova
Équateur	République démocratique populaire lao
Espagne	République-Unie de Tanzanie
Estonie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis d'Amérique	Serbie
Éthiopie	Soudan
Fédération de Russie	Sri Lanka
Finlande	Suède
Gabon	Suisse
Ghana	Swaziland
Guatemala	Tchéquie
Haïti	Thaïlande
Honduras	Tunisie
Inde	Turquie
Iran (République islamique d')	Venezuela (République bolivarienne du)
Iraq	Viet Nam
Irlande	Yémen
Japon	Zambie
Jordanie	

* La présente liste ne comporte que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/64/INF.1.

2. Le membre ci-après de la Conférence a participé à la session :
Saint-Siège
 3. L'État non membre observateur ci-après a participé à la session :
État de Palestine
 4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :
Banque africaine de développement
Centre Sud
Commission économique eurasienne
États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Fonds commun pour les produits de base
Organisation de coopération et de développement économiques
Organisation de la coopération islamique
Organisation internationale de la francophonie
Secrétariat du Commonwealth
Union africaine
Union européenne
 5. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :
Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement
Centre du commerce international
Commission économique pour l'Afrique
Commission économique pour l'Europe
 6. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Union internationale des télécommunications
 7. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
Catégorie générale
Organisation camerounaise de promotion de la coopération économique internationale
Catégorie spéciale
Association du transport aérien international
-